

mis en ligne le 22 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12981 DU 22 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Pose de benne pour évacuation des
gravats.

5 rue de la marine

A partir du mardi 29 Mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des
Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par MR VALRAUD François 05 rue de la
marine 56260 LARMOR-PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour
permettre la pose d'une benne pour évacuer les gravats, il importe de
condamner une place au niveau du 05 rue de la marine.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du lundi 29 mai 08h00 et pour une durée de 05 semaines, une place sera condamnée au niveau du 05 rue de la marine pour permettre la dépose de bennes pour l'évacuation des gravats.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

